

Conditions générales d'utilisation — PitBoard Association

Version 1.0 — document en vigueur depuis le 23 juillet 2026.

Article 1 — Objet

Ce texte régit l'usage du logiciel PitBoard Association par les membres d'un club abonné : ce qu'ils peuvent faire dans l'outil, ce qui leur appartient, et ce que l'éditeur s'engage à ne pas faire.

Il s'ajoute aux conditions générales de vente (CGV.md), qui règlent l'abonnement, et à la politique de confidentialité (RGPD.md), qui règle les données personnelles.

Article 2 — Les comptes et les rôles

Chaque personne accède avec son propre compte, créé par invitation d'un membre déjà présent dans le club. Il n'existe plus de code d'accès partagé.

Cinq rôles existent : propriétaire (celui qui gère l'abonnement), administrateur, membre, lecteur, et un rôle réservé à l'équipe de l'éditeur pour le suivi commercial et le dépannage. Un droit précis (comptabilité, contacts, saison, etc.) se coche indépendamment du rôle : un membre peut avoir accès à la comptabilité sans avoir tous les droits d'un administrateur.

Chaque personne est responsable de la confidentialité de son mot de passe et de ce qui est fait depuis son compte.

Article 3 — Ce qui appartient au club

Toutes les données saisies par un club — écritures, événements, contacts, pilotes, justificatifs, contrats — appartiennent au club. L'éditeur n'en revendique aucun droit d'usage au-delà de ce qui est nécessaire pour faire fonctionner le logiciel.

Un export complet est disponible à tout moment depuis l'application.

Article 4 — Ce que l'éditeur voit, et ce qu'il ne voit pas

L'éditeur n'accède pas aux données métier des clubs. Concrètement, l'équipe de PitBoard ne peut pas lire la comptabilité, les fiches pilotes, le carnet de contacts, les justificatifs ou les documents d'un club. C'est une règle posée dans la base de données elle-même, pas seulement dans l'application — elle ne dépend donc pas d'un réglage qu'on pourrait oublier d'activer.

Ce que l'éditeur voit, pour gérer la relation commerciale : l'identité du club (nom, adresse, RNA/SIRET), son abonnement, ses règlements, et des comptages (nombre de pilotes actifs, de membres). La liste des membres d'un club reste accessible, à seule fin de pouvoir redonner l'accès à un club qui l'aurait perdu.

Article 5 — Usage loyal du service

Le client s'engage à ne pas tenter de contourner le cloisonnement entre clubs, à ne pas partager son compte avec une personne extérieure au club, et à utiliser les documents générés (reçus fiscaux, contrats de sponsoring) conformément à leur objet et aux règles fiscales rappelées dans l'application.

Article 6 — Les pilotes mineurs

Un club de karting compte le plus souvent des pilotes mineurs. L'application permet de conserver, sur la fiche d'un pilote, sa date de naissance, une photo et sa licence sportive.

C'est le club qui est responsable de recueillir l'accord du représentant légal avant de saisir ces informations — l'éditeur n'a aucun contact direct avec les familles et ne peut pas le vérifier à sa place. Le détail des bases légales et des durées de conservation figure dans la politique de confidentialité (RGPD.md).

Article 7 — Disponibilité et évolutions

L'éditeur s'efforce de maintenir le service accessible en continu, sans garantir une disponibilité absolue. Une maintenance prévue est annoncée à l'avance quand c'est possible.

Le logiciel évolue : une fonctionnalité peut être ajoutée, modifiée ou retirée. Un changement qui réduit significativement ce que l'abonnement couvrait est annoncé au client.

Article 8 — Fin d'accès

En cas de manquement grave à ces conditions (usage frauduleux, contournement du cloisonnement, revente du service), l'éditeur peut suspendre ou résilier l'accès d'un club, après en avoir informé son propriétaire.

Le sort des données à la fin de l'abonnement — export, délai de conservation, effacement — est le même que celui décrit à l'article 8 des CGV et dans la politique de confidentialité.

Article 9 — Modification de ces conditions

Une modification de ces conditions est annoncée avant de s'appliquer. La poursuite de l'usage du service après cette date vaut acceptation.